

PATRIMOINE MONDIAL Héritage partagé, responsabilité commune

Ateliers du Congrès Italie 11-12 novembre 2002

PAYSAGES CULTURELS - LES ENJEUX DE LA CONSERVATION

FERRARE

CONCLUSIONS DE L'ATELIER INTERNATIONAL

Shared Legacy, Common Responsibility

L'atelier a réuni 51 participants de 19 pays représentant des instances gouvernementales, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, dont notamment le Conseil de l'Europe, l'UICN, l'ICOMOS, l'ICCROM, l'IFLA, l'UGI, ainsi que des fondations (notamment la Fondation allemande pour l'environnement, la Fondation nordique du patrimoine mondial, l'Aga Khan Trust for Culture et le World Monuments Fund, des universités, des organismes de formation (notamment le Conservation Study Institute, le Centre IPOGEA pour le savoir traditionnel de Matera et le Centre international pour les paysages culturels méditerranéens, Province de Salerne), des collectivités locales, des gestionnaires de sites du patrimoine mondial et d'autres partenaires.

1. Célébration des dix ans du concept de paysage culturel

Les participants ont fait l'éloge des paysages culturels en tant que concept et mécanisme établissant un lien entre nature et culture dans la Convention du patrimoine mondial. Ils ont reconnu qu'en adoptant en 1992 le concept de paysage culturel, le Comité du patrimoine mondial avait pris une décision qui faisait date dans l'histoire : la Convention est devenue le premier instrument juridique international à reconnaître l'importance du rapport entre nature et culture et à protéger les paysages culturels.

A ce jour, 30 paysages culturels ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Prenant en compte cette expérience et notant les conclusions et recommandations des précédentes réunions d'experts régionales et thématiques sur les paysages culturels, ainsi que les résultats d'une évaluation approfondie des paysages culturels du patrimoine mondial entre 1992-2002, les participants ont discuté des questions d'identification, de protection, de conservation, de présentation et de transmission aux générations futures de ce patrimoine exceptionnel que sont les paysages culturels. Ils ont reconnu la grande variété des paysages dans le monde, paysages représentatifs de l'œuvre combinée de la nature et de l'humanité qui témoignent d'une longue et intime relation entre les peuples et leur environnement naturel. Les trois catégories élémentaires de paysages culturels adoptées en 1992 ont été appliquées et testées dans de nombreuses régions du monde et se sont avérées un excellent outil d'identification, de gestion et de protection. Le Plan d'action de 1993 en faveur des paysages culturels, qui identifiait bon nombre de questions essentielles aujourd'hui encore à l'ordre du jour, reste un document précieux.

Cependant, de nouveaux problèmes ont surgi ces dix dernières années :

- une coopératoin insuffisance entre les pays ;
- la mise en œuvre limitée de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée :
- des déséguilibres régionaux : 21 des sites inscrits se trouvent en Europe ;
- le manque de capacités pour présenter des propositions crédibles d'inscription de paysages culturels;
- l'insuffisance des ressources et la faiblesse des institutions pour une gestion efficace;
- des difficultés d'origine culturelle à maintenir les formes traditionnelles d'utilisation des terres qui engendrent les paysages culturels, dans un contexte d'évolution socio-économique rapide et de capacité limitée à gérer le tourisme ;

Shared Legacy, Common Responsibility

 la nécessité de renforcer les liens entre le concept de paysage culturel et d'autres systèmes de désignation, en particulier les zones protégées de catégorie V de l'UICN (paysages terrestres et marins protégés) et le réseau des Réserves de la biosphère de l'UNESCO.

2. Outils innovants de gestion et de protection juridique des paysages culturels

Parce que les paysages culturels du patrimoine mondial sont des modèles de bonne gestion pour les paysages en général, une gestion particulièrement bien informée et sensible est indispensable. Cette gestion doit prendre en compte non seulement les valeurs culturelles et naturelles, mais aussi leur interaction et la présentation de ce processus au public. De nombreuses formes de gestion traditionnelle des ressources, souvent entérinées par le droit coutumier, ont été reconnues dans les paysages culturels et jugées applicables à la gestion d'autres types de biens et à d'autres contextes.

Les paysages culturels ont besoin d'un cadre juridique solidement établi, en particulier pour les initiatives transfrontières, ainsi que pour la coopération entre collectivités locales et autres parties intéressées.

La Convention européenne des paysages sensibilisera davantage les gouvernements et le public aux questions de paysage, notamment par la participation active des populations et collectivités locales. Cela devrait permettre en Europe une gestion plus efficace des paysages culturels inscrits.

3. Transmettre le caractère, l'importance et les valeurs des paysages culturels : diversité culturelle et générations futures

Nombreux sont les paysages culturels qui continuent à évoluer : la difficulté, pour les gestionnaires, est alors de guider le processus de telle sorte que les qualités essentielles du lieu perdurent.

Les paysages culturels procurent un sentiment d'identité : ils donnent aux groupes sociaux et aux individus le sentiment d'appartenir à un lieu. Ils peuvent fournir des exemples classiques d'utilisation durable des terres et créent souvent des niches de biodiversité majeure. Par les cultures pratiquées et le bétail élevé dans le cadre des systèmes traditionnels d'utilisation des terres, beaucoup de paysages culturels recèlent en outre d'importants réservoirs de diversité génétique. Pris ensemble ces paysages offrent une grande diversité culturelle, tandis que chacun d'eux peut apporter la preuve des interactions avec l'environnement naturel dans un lieu particulier. L'une des grandes innovations du concept de paysage culturel est qu'il donne la possibilité de proposer l'inscription de sites de parties du monde où la culture s'exprime autrement qu'à travers le patrimoine monumental vers lequel s'est orientée la Convention pendant ses 20 premières années d'existence. Il permet l'expression des valeurs immatérielles et spirituelles. Cela signifie que, à travers les paysages culturels, il existe désormais un certain nombre de sites du patrimoine mondial dont la validité repose sur des valeurs immatérielles et des savoirs traditionnels. La transmission de ces savoirs, pratiques et compétences est un défi majeur pour la prochaine décennie.

Shared Legacy, Common Responsibility

4. Collaboration internationale, recherche, formation et renforcement des capacités

Pour aller de l'avant, il faut trouver de nouvelles formes de collaboration internationale, par exemple par le biais de la coopération transfrontière, des propositions d'inscription linéaires ou en série et de nouveaux concepts régionaux et thématiques. Les difficultés que rencontrent certains Etats parties pour présenter des propositions d'inscription crédibles de paysages culturels doivent être résolues, notamment par la coopération régionale et l'assistance technique et financière internationale. C'est une priorité si l'on veut corriger les déséquilibres régionaux actuels.

La formation et le renforcement des capacités sont des éléments-clés pour une gestion et un suivi efficaces des paysages culturels. De nouvelles approches de la formation à la gestion du territoire, comme celles de l'ICCROM, sont vivement encouragées. Cette formation doit être pluridisciplinaire, associant de façon intégrée les savoir-faire écologiques, culturels, sociaux, économiques et autres. D'autres initiatives de renforcement des capacités doivent également être stimulées et soutenues, comme celles proposées par les universités et les programmes de formation des agences locales de gestion des paysages culturels.

Les études sur le caractère des paysages culturels révèlent souvent de nouveaux niveaux de compréhension, par exemple l'importance des savoirs des autochtones pour la gestion des ressources naturelles. Il est donc essentiel d'encourager en permanence ce type de démarche pluridisciplinaire.

Parce que les paysages culturels relient culture et nature, il est essentiel que l'ICOMOS et l'UICN continuent, en tant qu'organes consultatifs, à coopérer dans le cadre de l'évaluation des paysages culturels, du suivi et des activités connexes.

5. Paysages culturels et développement régional durable

De nombreux paysages culturels revêtent une importance exceptionnelle pour les pratiques d'utilisation durable des ressources naturelles. Leur inscription et leur bonne gestion peuvent être utilisées pour faire comprendre cette importance à un public plus large. Les paysages culturels peuvent ainsi contribuer à la revitalisation et au développement régional bien au-delà de leurs limites géographiques. En même temps, ils peuvent offrir des possibilités de développement économique et social à l'intérieur de la zone concernée et dans ses environs immédiats. Les paysages classés patrimoine mondial ne sont pas simplement des sites remarquables en soi, mais peuvent être reliés à d'autres zones protégées dans le cadre d'une approche régionale de la conservation et du développement durable. Cela étant, la survie des paysages culturels exige non seulement la défense des pratiques traditionnelles durables, mais aussi l'adoption de nouvelles technologies compatibles avec un développement durable.

6. Perspectives partagées et nouveaux partenariats pour la conservation des paysages

Les processus de conservation et de gestion des paysages culturels réunissent des individus soucieux de leur identité et de leur patrimoine collectif, créant dans un contexte

Shared Legacy, Common Responsibility

mondial une vision partagée au niveau local. Les populations locales doivent par conséquent être impliquées dans tous les aspects de l'identification, de la planification et de la gestion de ces lieux, car ce sont elles les gardiens les plus efficaces de ce patrimoine que sont les paysages. Les paysages exceptionnels sont des exemples choisis qui peuvent servir de modèles de bonne gestion et d'excellence en matière de pratiques de conservation.

7. Vision pour les dix prochaines années

Les participants ont conclu sur leur vision pour les dix années à venir suppose un certain nombre d'efforts pour :

- établir un cadre pour les propositions d'inscription futures en se basant sur des études thématiques approfondies dans les domaines où subsistent des lacunes, comme les paysages représentatifs des cultures du monde, les paysages agricoles (par ex. une étude des cultures d'aliments de base dans le monde), les montagnes sacrées et le rapport entre l'eau et les civilisations;
- encourager de nouvelles approches de la coopération internationale dans le cadre de la Convention, approches qui soutiennent les paysages culturels (par ex. l'arc alpin, la Ruta Inca dans les Andes, les routes du commerce autour de l'Océan Indien, les routes de l'esclave, les itinéraires de pèlerinage, les paysages de réconciliation, le transfert du patrimoine paysager d'une région à l'autre);
- renforcer la coopération entre organismes de gestion du patrimoine naturel et culturel;
- développer les partenariats pour la conservation et la gestion des paysages à tous les niveaux, en dépassant les clivages administratifs entre organismes (nationaux et internationaux) de gestion du patrimoine naturel et culturel et en soutenant les démarches de gestion intégrée et globale;
- soutenir les structures sociales, les savoirs traditionnels et les pratiques des autochtones qui sont vitaux pour la survie des paysages culturels et la reconnaissance du rôle crucial des valeurs immatérielles et spirituelles ;
- formuler des lignes directrices pour l'établissement des législations nationales régissant les paysages culturels, notamment les zones transfrontières et les zones tampons;
- ré-évaluer les sites culturels et naturels déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial pour s'assurer que le potentiel de paysage culturel est reconnu, le cas échéant en soumettant une nouvelle proposition d'inscription;
- élargir le concept de paysage culturel, actuellement très centré sur les milieux ruraux, à d'autres paysages, notamment urbains, maritimes et industriels;
- démontrer que les paysages culturels peuvent ouvrir la voie au développement socio-économique et générer des moyens de subsistance durables à l'intérieur du site et au-delà :
- utiliser la conservation des paysages culturels pour promouvoir de nouvelles approches de la coopération internationale entre les nations et les peuples ;
- promouvoir les leçons tirées des paysages culturels dans d'autres instruments internationaux;
- exploiter les processus du patrimoine mondial pour la formation et le renforcement des capacités, et promouvoir une meilleure communication et sensibilisation du public aux questions de paysages culturels;
- mettre en place un système plus solide permettant d'intervenir rapidement et de mobiliser des ressources en faveur des paysages culturels menacés ;

Shared Legacy, Common Responsibility

- s'attaquer en priorité, dans le cadre des activités de conseil et d'assistance, aux problèmes d'évolution de l'agriculture et de pressions du tourisme à l'intérieur des paysages culturels;
- défendre et promouvoir en permanence, avec l'aide de tous les partenaires du système du patrimoine mondial, l'importance des paysages culturels.

Enfin, les participants ont hautement apprécié les produits alimentaires des paysages culturels et salué le soutien international au mouvement « Slow Food » qui a pris naissance en Italie.

Ils ont exprimé leurs sincères remerciements aux responsables de la Province et de la Ville de Ferrare pour avoir accueilli la réunion, ainsi qu'à l'Université de Ferrare pour avoir reconnu l'importance du concept de paysage culturel en créant un nouvel organisme de recherche et de formation, le « Centre international d'études sur les paysages culturels ».

* * *